

Déclaration de l'Union syndicale Solidaires et de la fédération SUD éducation

Une politique scolaire néolibérale et réactionnaire!

Cette séance du CSE s'est déroulée en présence du ministre de l'éducation nationale

Une nouvelle ère politique ?

Monsieur le ministre de l'éducation nationale,

Cette nouvelle mandature qui s'est auto proclamée comme celle du renouveau et d'une nouvelle ère politique s'annonce surtout comme celle de l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleuses et travailleurs, des attaques contre leurs droits, celle de la poursuite et de l'aggravation des régressions sociales, des destructions des droits sociaux, des solidarités et des services publics, au bénéfice des classes possédantes.

Une loi travail 2 à l'attaque !

Les contenus de la nouvelle loi travail révèlent un projet encore pire que celui qui avait été annoncé dans le programme du candidat Macron. Il pulvérise purement et simplement ce qu'il restait de droits pour les travailleurs et travailleuses, avec l'élargissement des prérogatives et des compétences des entreprises sur les contrats de travail, la durée du travail, la santé, la sécurité les salaires et l'emploi.

Violences sociales sous ordonnances

Cette nouvelle ère s'annonce comme celle de la violence sociale avec la volonté affichée de remettre en cause le système des retraites, l'assurance chômage, et la protection sociale. Le tout à marche forcée en légiférant par ordonnances dans un véritable déni de démocratie. Pour l'Union Syndicale Solidaires et la Fédération SUD éducation c'est inacceptable !

C'est pourquoi il y aura dès lundi 19 juin et toute la troisième semaine de juin des initiatives de mobilisation, qui nous le souhaitons marqueront le début de la riposte sociale contre ce nouveau projet de loi travail

et ce projet de société toujours plus inégalitaire.

Autonomie et territorialisation

Nous considérons qu'à l'instar des projets de loi travail et de la remise en cause des acquis sociaux, les mêmes logiques vont être mises en œuvre dans l'éducation avec encore plus d'autonomie et de territorialisation.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre qu'il n'y aurait pas de « loi Blanquer » mais « des évolutions du système qui ne seront pas verticales ». Pourtant les deux textes sur les rythmes scolaires et les enseignements au collège, présentés à ce Conseil Supérieur de l'Education pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire dans la précipitation la plus totale et sans aucune concertation des enseignant-e-s, nous montrent le contraire. Ils renforcent tous les deux la mise en concurrence et les inégalités territoriales. *(Nous reviendrons précisément sur ces deux textes dans l'ordre du jour du CSE).*

Des CP à 12 sans moyen !

Par ailleurs, les annonces sur les CP à 12 élèves ont déjà engendré dans un certain nombre d'académies le redéploiement des postes plus de maître-s-se-s que de classes au mépris des droits des personnels alors que ce dispositif vient à peine d'être mis en place et que la préparation de la rentrée est plus qu'avancée.

Où sont les moyens ?

On peut au passage douter de la pérennité de la mise en œuvre de cette mesure compte tenu des très faibles créations de postes prévues par ce gouvernement pour l'ensemble de l'éducation nationale avec les 5000 sur 5 ans ! A moins que vous ne comptiez piocher dans les viviers de postes de remplaçant-e-s déjà largement

dépourvus ou dans les postes de RASED déjà largement déplumés sous les précédentes mandatures.

De plus, comment comptez-vous maintenir les seuils et les repères d'ouverture sans que les effectifs des autres classes n'exploient? Et que dire des problèmes de locaux qui ne sont tout simplement le plus souvent pas disponibles pour une telle mesure et que les mairies vont résoudre avec les moyens du bord au détriment des organisations pédagogiques de ces classes et des écoles ?

Ces passages en force pour des réformes à visées électoralistes à la veille des élections législatives masquent mal des contreparties qui s'assortissent de régressions encore plus importantes que les réformes initiales que vous prétendez améliorer.

Ces dérèglementations vont engendrer une dégradation des conditions de travail et d'enseignement pour les personnels.

Monsieur le ministre, c'est peu dire que nous ne souscrivons pas au projet d'école que vous portez.

Concurrence entre les établissements

C'est pour nous celui d'une école néolibérale qui va intensifier l'autonomie des établissements dans le secondaire et décupler les pouvoirs des chef-fe-s d'établissement et des hiérarchies. Il va renforcer la concurrence entre établissements et notamment celles entre les établissements publics et privés. C'est le marketing qui l'emporte toujours au détriment de l'intérêt des élèves. Dans l'enseignement privé, les chef-fe-s d'établissement prétextent déjà de cette autonomie pour s'éloigner de ce qu'ils considèrent comme la contrainte des horaires et des programmes officiels. Les chef-fe-s d'établissement se comportent comme des managers qui imposent aux équipes d'enseignant-e-s leurs desiderata.

Régionalisation de l'enseignement professionnel

C'est un projet qui va définitivement acter la régionalisation de l'enseignement professionnel adapté aux « besoins économiques territoriaux » à laquelle nous sommes totalement opposé-e-s.

Une projet d'école réactionnaire

C'est un projet d'école réactionnaire avec le retour aux fondamentaux (français et mathématiques), l'orientation précoce des élèves avec notamment le retour de l'apprentissage avant 16 ans et des évaluations nationales de la grande section à la 3e, numérisées et annuelles.

C'est un projet d'école va accentuer le tri social et la multiplication des processus de sélection.

Réformer le bac ?

Vous avez rappelé, Monsieur le ministre, votre volonté de réformer le baccalauréat. La réduction à 4 des épreuves terminales introduirait une hiérarchie inacceptable entre disciplines. Nous défendons le maintien du cadre national du diplôme contre toute localisation ou individualisation. L'introduction de prérequis pour entrer à l'université serait une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le baccalauréat doit rester un prérequis en lui-même suffisant pour accéder à l'université. Toute remise en cause de ce droit provoquerait notre opposition la plus totale.

Nous ne voulons pas de cette école qui poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat.

C'est sur tous ces aspects que celles et ceux qui portent des alternatives pédagogiques et sociales doivent faire front, pour résister à ce processus et faire naître un tout autre projet pour une école égalitaire et émancipatrice.

SUD éducation et l'union syndicale Solidaires sont de ce combat pour une autre école, une autre société.

Enfin, pour terminer, Monsieur le ministre, nous vous adressons une question à laquelle nous souhaitons vivement que vous répondiez. Le ministère à la tête duquel vous vous trouvez tiendra-t-il désormais compte des votes majoritaires du CSE ou entend-il y présenter ses projets par simple obligation réglementaire sans se soucier réellement de ses délibérations ?